



Ordonnance de télécom CRTC 2025-4

Version PDF

Référence : 2024-298

Ottawa–Gatineau, le 14 janvier 2025

TELUS Communications Inc. – Approbation définitive d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d'entrée en vigueur
TELUS Communications Inc.	AMT 668 Tarif des montages spéciaux – Renouvellement du Service de location de voies intercirconscription	6 novembre 2024	1er décembre 2024

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général